

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SUVVENZIONE ANNINCA DI FUNZIUNAMENTU À
L'ASSOCIU D'AIUTU MUTUALE DI E PERSONE AMMESSE
À A PRUTEZZIONE DI A ZITELLINA PER L'ANNU 2024

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES ADMISES
EN PROTECTION DE L'ENFANCE (AEPAPE) DE CORSE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2024

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse œuvre entre autres dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et assure notamment un soutien aux personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 224-11 du Code de l'action sociale et des familles¹, l'AEPAPE reçoit de la Collectivité de Corse une subvention annuelle de fonctionnement pour mener à bien ses missions.

L'association a notamment pour mission :

- La représentation des anciens pupilles dans différentes instances ;
- L'accompagnement vers l'accès aux études et à la vie professionnelle des jeunes gens sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance ;
- La lutte contre l'isolement, l'absence de relations sociales et la vulnérabilité.

À cet effet, elle peut attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur à hauteur de 2 000 €, ainsi qu'organiser des moments de convivialité et de rencontre autour d'un réseau constitué qui sera amené à se développer.

L'association siège au Conseil de famille des Pupilles de l'État, ainsi qu'à la commission d'agrément en vue d'adoption de la Collectivité de Corse.

Cette association est adhérente à la Fédération nationale des pupilles et anciens pupilles de l'État (FNADEPAPE), reconnue comme établissement d'utilité publique. À ce titre, elle participe à des réflexions stratégiques nationales dans le domaine de la prise en charge, du soutien et de l'orientation des jeunes gens sortis du dispositif « aide sociale à l'enfance », dont les anciens pupilles de l'État.

Elle a constitué un réseau d'acteurs et de professionnels qui permet aux publics concernés de faciliter leur parcours d'intégration en les soutenant dans l'accomplissement de différentes démarches individuelles liées au logement, à l'insertion scolaire ou professionnelle avec un soutien socio-éducatif individualisé.

En 2023, et comme indiqué dans le bilan d'activité de la structure annexé au présent rapport, l'association a versé 75 aides (destinées à 48 personnes vivant principalement sur AIACCIU et BASTIA pour un montant total de 18 622 €).

¹ Les associations départementales des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. À cet effet, elles peuvent notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur. Leurs ressources sont constituées par les cotisations de leurs membres, les subventions du département, des communes, de l'État, les dons et legs. Le conseil d'administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'État.

La différence entre le nombre d'aides et le nombre de personnes s'explique par le fait que certaines personnes ont bénéficié d'aides à plusieurs reprises, du fait des besoins exprimés et des situations particulières.

L'AEPAPE constate une augmentation des bénéficiaires, principalement sur AIACCIU. Cependant, ce nombre est aussi en augmentation sur CORTI et BASTIA.

La nature des aides allouées est diverse : participation aux frais de déplacements médicaux, aide au financement des études des enfants du foyer, aide alimentaire (cartes alimentaires), participation aux frais d'obsèques, aide aux frais de logement (prise en charge de facture énergie, de mensualités de loyer), aide pour l'acquisition de mobilier, prise en charge des cartes de transports, participation aux frais de naissance d'un enfant. Les aides financières ne sont octroyées qu'après l'analyse des bénévoles, presque tous diplômés en travail social, ce qui permet une certaine rigueur et efficacité dans l'accompagnement.

L'accompagnement est maintenu pour des jeunes dans leurs études sur le continent (préparation à l'oral, création de lettre de motivation pour accéder à un concours...), à travers les liens privilégiés avec les ADEPAPE du continent.

L'essentiel des actions a porté sur des rencontres de soutien, d'accompagnement moral, d'écoute et sur une réponse rapide à des demandes d'aides financières dites « urgentes ». L'ensemble des demandes est validé par le comité d'attribution des aides.

L'association, en plus d'octroyer des secours à ceux qui se trouvent en difficulté, travaille à établir du lien social avec ces personnes, pour favoriser la solidarité et l'entraide.

Elle constitue donc un point d'appui non négligeable pour des anciens jeunes pris en charge dans le dispositif de protection de l'enfance, devenus adultes et qui n'ont pas toujours les réseaux de proximité sur lesquels s'appuyer, qui viennent partager des moments de convivialité et d'écoute au local de l'association à AIACCIU. Au vu du développement de l'association sur le CISMONTE, l'AEPAPE est en recherche d'un local sur BASTIA afin d'offrir les mêmes prestations que dans le PUMONTE.

Une mise en relation avec la Maison des Services Publics de Lupinu devrait permettre à l'AEPAPE de disposer d'ici peu d'un bureau sur la Haute-Corse pour recevoir du public.

Au niveau de la vie associative, depuis la nouvelle organisation territoriale de Corse en janvier 2018, l'AEPAPE Corse mobilise des membres actifs sur la Haute-Corse.

Afin de rencontrer et d'échanger sur l'association, celle-ci s'est réunie une fois courant 2023 à CORTI et trois fois en visio-conférence. Par ailleurs, des rencontres avec plusieurs partenaires en Haute-Corse ont eu lieu : services de la Direction de la Protection de l'Enfance de la Collectivité, de la PJJ, de l'UMCS.

Une réunion partenariale s'est tenue en Haute-Corse et a réuni un grand nombre de partenaires, dont la PJJ, la CAF, des travailleurs sociaux de la Collectivité, la Mission Locale, la pédopsychiatrie, le centre social. Cette réunion a permis de faire connaître

l'association, qui n'était plus présente sur le territoire jusqu'à la fusion des deux départements.

Dans le courant de l'année 2023, une réunion partenariale a eu lieu sur AIACCIU en présence de différents acteurs : assistantes sociales des PTS, la FALEP, la Mission Locale et la protection de l'enfance. Par ailleurs, des actions de communication par le biais d'entretiens, en présentiel, téléphoniques ou visio-conférence ont eu lieu auprès de certains services de la Direction de la Protection de l'Enfance.

Depuis mai 2023, l'AEPAPE a adhéré à l'association UDAF de Corse-du-Sud, dont les principales missions sont l'aide à la parentalité et la gestion du budget, pour diversifier les missions de l'association.

L'AEPAPE participe également, en lien avec l'OCPE, au groupe de travail sur le Comité des Enfants. Pour rappel, l'AEPAPE fait partie du Conseil de Famille. Leur présence à ces instances est nécessaire pour entendre le parcours des enfants et participer ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie.

Cette association fonctionne uniquement sur le principe de bénévolat. Son budget reste fragile et est constitué exclusivement de la subvention annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse et du montant des cotisations de ses adhérents.

Une mise en relation récente avec « Corse Active » devrait permettre d'étudier les suites dans le cadre des besoins d'accompagnement de l'AEPAPE, afin d'élaborer les pistes de développement de leurs fonds propres, et leur permettre ainsi, une plus grande aisance financière qui ne reposerait pas que sur la Collectivité de Corse.

L'association sollicite une subvention identique à celle de l'année précédente.

Il vous est ainsi proposé :

- D'approuver l'octroi à l'AEPAPE d'une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- D'affecter les crédits correspondants et de les imputer au programme 5151, chapitre 934 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement annexée au présent rapport et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.